

FÉDÉRATION



REMPART BOURGOGNE

## Aidez notre chantier de bénévoles à restaurer la péniche ASTER à Saint-Jean-de-Losne (Côte d'Or)



L'Association AQUA existe depuis 1987 et se consacre à la conservation du patrimoine fluvial.

Parmi ses projets, elle a sauvé et conservé des anciennes barques de rivière (bachots en bois), divers moteurs marins de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, un remorqueur (17m) naviguant dans les années 1920 sur la Saône, des anciennes portes d'écluse...

Tous ces objets et bien d'autres sont exposés dans le musée de la Batellerie géré par l'association.

Au fil du temps, elle a rassemblé une documentation importante sur les voies navigables, les marins et le matériel navigant. Elle possède également une importante collection de livres et d'autres documents sur le sujet dont un dictionnaire sur le langage de la marine fluviale auquel elle a contribué.

Il y a quatre ans un nouveau projet a vu le jour. Le Département de la Nièvre, propriétaire de la péniche ASTER depuis de nombreuses années, devant faire face à des travaux de mise en conformité, l'a cédé à l'association en 2011.

Construite en 1951 à proximité de la Charité-sur-Loire, elle est un des rares exemples de péniche en bois motorisée «en godille» (avec hélice au bout du gouvernail). Elle termine sa carrière commerciale en 1974. Acquis par le Conseil Général de la Nièvre, elle permit jusqu'en 2002 le transport de nombreux passagers sur le canal du Nivernais.

L'objectif d'AQUA est de préserver ce patrimoine unique et de permettre aux visiteurs et aux scolaires d'appréhender l'évolution de la batellerie par la visite du musée et de l'ASTER. La péniche deviendra ainsi un des fleurons de ses collections de par sa dimension historique et patrimoniale.

Une première tranche de travaux va être engagée durant l'été 2015. Sa réalisation a été confiée aux bénévoles de l'Association REMPART. Ces derniers logeront pour l'occasion à bord de l'ASTER.

### Travaux 2015 :

Ce premier chantier sera encadré par un artisan menuisier. Les travaux porteront sur la réfection des ponts avant et arrière. Plusieurs étapes seront mises en place :

- Démontage des bandes en zinc, des planches en sapin et du plancher en chêne,
- Vérification des varangues (traverses qui relient les côtés du bateau et soutiennent les planchers),
- Travail en atelier chez l'artisan portant sur la fabrication du pont en chêne,
- Pose du nouveau pont,
- Etanchéité du plancher,
- Finition par le passage d'un vernis incolore.



**Malgré le soutien financier de l'État et des Collectivités, la somme restant à notre charge reste conséquente. C'est pourquoi notre association en partenariat avec la Fondation du patrimoine lance une souscription publique afin de permettre à chacun de se mobiliser en faisant un don et devenir ainsi acteur de la restauration de la péniche ASTER.**

**Nous avons besoin de donateurs privés ou de mécénat d'entreprise. Vos dons seront déductibles du montant des impôts sur le revenu, la fortune ou les sociétés grâce au soutien de la Fondation du patrimoine.**

**Vous aussi apportez votre concours en soutenant la souscription. Chaque don permettra de faire revivre ce lieu de mémoire.**

### Contact et renseignements sur ce projet

Après du maître d'ouvrage :

SMBS REMPART BOURGOGNE 38 rue des forges - 21000 DIJON 03.80.30.72.01 [smb@wanadoo.fr](mailto:smb@wanadoo.fr)

Ou Association :

AQUA 3-5 rue de la Liberté - 21170 SAINT-JEAN-DE-LOSNE 03.80.29.10.83 [museestj@gmail.com](mailto:museestj@gmail.com)

Ou Fondation du Patrimoine Bourgogne :

88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105 - 21051 DIJON 03.80.65.79.93 [bourgogne@fondation-patrimoine.org](mailto:bourgogne@fondation-patrimoine.org)

Voir tous nos projets sur internet : [www.bourgogne.fondation-patrimoine.org](http://www.bourgogne.fondation-patrimoine.org)

# Je fais un don de ..... € pour restaurer la péniche ASTER à Saint Jean de Losne (21)

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique le 18 avril 1997.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, au cas où celui-ci n'aboutirait pas.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où ce projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal, à joindre à ma déclaration de revenus, me permettant de bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

Sur le revenu                       Sur la fortune (ISF)                       Sur les sociétés

## Ordre du chèque : Fondation du patrimoine : péniche ASTER

Pour les particuliers, ce don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur le revenu, à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable. (Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). (Ex : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. (Ex : Un don de 100 € = 60 € d'économie d'impôt).

► Seuls les dons de particuliers ayant obtenu un label de la Fondation du patrimoine durant la durée de celui-ci, et les entreprises ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux concernant cette souscription ne pourront bénéficier de reçus fiscaux.

Nom ou société.....

Adresse fiscale (adresse de votre chèque) **Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse du chèque.**

.....

CP ..... Ville.....

Tél.....Mail .....

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'association AQUA seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale de Bourgogne.

## Comment faire votre don ? 1 don = 1 reçu fiscal envoyé, à déduire du montant de votre impôt

### Par courrier

► Envoyez ce bulletin complété et accompagné de votre chèque signé (ordre : Fondation du patrimoine : péniche ASTER) à la Fondation du patrimoine Bourgogne - BP 25105 - 21051 DIJON.

### Par Internet

► Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé : [www.fondation-patrimoine.org/32547](http://www.fondation-patrimoine.org/32547)  
Ou  
► Flashez ce QR code à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet.

(L'installation d'une application QR codes gratuite, est requise)



## Présentation de la Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue un partenaire reconnu de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique de nos communes. Elle a pour but essentiel de sauvegarder et valoriser le patrimoine rural non protégé : Maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, bateau, patrimoine industriel, mobilier, patrimoine naturel, maritime....

Aux côté de l'État et des principaux acteurs du secteur, elle aide les propriétaires publics et associatifs à financer leurs projets. Elle permet aux propriétaires privés de défiscaliser tout ou partie des leurs travaux, et mobilise le mécénat d'entreprise.

Un récent contrôle de la cour des comptes, définit la Fondation du patrimoine comme un organisme à la gestion économique rigoureuse, hybride, mi-public, mi-privé. Elle est maintenant chargée, à l'échelle nationale, de la mission d'intérêt général de préservation active du patrimoine non protégé.

La Fondation du patrimoine dispose d'une organisation décentralisée à l'échelle régionale, départementale et locale. Guy Bédel dirige la délégation régionale Bourgogne, composée de 4 délégués départementaux et 8 délégués de pays tous bénévoles, il est assisté d'un chargé de mission et d'une assistante, tous deux salariés.